

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDITION DES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.legifrance.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaires de la taxe professionnelle des communes pour l'année 2024, en application de l'article L. 5211-32 du code général des collectivités territoriales

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative,
les décisions constatées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté du 16 avril 2024
pris pour l'application au titre de l'exercice 2024 de l'article L. 5211-32
du code général des collectivités territoriales.



Attributions individuelles 2024 au titre du reversement de la Part CPS des EPCI du département des YVELINES

Code INSEE	Libellé commune	Code SIREN	Libellé groupement	Part CPS à reverser à la commune par l'EPCI au titre de l'article L.5211-32 du CGCT
78160	CHEVREUSE	200033173	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	105 799
78162	CHOISEL	200033173	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	4 273
78193	DAMPIERRE-EN-YVELINES	200033173	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	10 867
78334	LEVIS-SAINT-NOM	200033173	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	7 144
78397	MESNIL-SAINT-DENIS	200033173	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	128 034
78406	MILON-LA-CHAPELLE	200033173	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	1 921
78548	SAINT-FORGET	200033173	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	435
78561	SAINT-LAMBERT	200033173	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	15 466
78575	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	200033173	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	253 672
78590	SENLISSE	200033173	CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	4 685